

"L'homme le plus fort du Togo" sera connu le 23 mars 2016 P.7

P.3

"REUSSITES DIASPORA" EDITION 2016

Faure décore les 7 lauréats



Le ministre Dussey et le président du Jury (milieu), entourés des 7 lauréats de "Réussites Diaspora"

INVITE SPECIAL

« Le phénomène des gros bras est purement et simplement à proscrire. »

P.4



Kodjo Garba Gnambi, Procureur général près la Cour d'appel de Lomé

BENIN/ MARCHÉ DES BTP

P.2



L'expertise d'Ebomaf lui fait décrocher un nouveau gros marché

COMITE DE NORMALISATION DE LA FTF

Tout va bien, le Congrès statutaire tient le 20 janvier 2016

- ★ Les émissaires de la CAF et de la FIFA débarquent à Lomé ce lundi à 11 heures
- ★ La guerre du délai statutaire n'aura pas lieu

L'expertise d'Ebomaf lui fait décrocher un nouveau gros marché

La société Ebomaf continue de s'affirmer comme un géant de la sous-région dans le domaine des Bâtiments-Travaux-Publics. Une réputation rendue incontestable par la pleine réussite des chantiers qui lui sont attribués à travers l'Afrique depuis plusieurs années. Au Bénin où elle s'est installée depuis 2012, Ebomaf jouit aux yeux des autorités d'une crédibilité avérée. Après Parakou-Djougou, Comé-Lokossa-Dogbo, Tangbo-Zè et Ouègbo-Toffo, le gouvernement béninois vient de confier à cette entreprise burkinabè un nouveau chantier de route. Il s'agit des travaux de bitumage des axes Djougou-Pehunco-Kérou-Banikoara, (212 km). D'un montant global d'environ 149 milliards de Fcfa, les travaux sont prévus pour durer trois ans.

C'est à travers le communiqué sanctionnant les travaux du conseil des ministres du 20 décembre 2015 que l'attribution de ce marché à Ebomaf Benin a été annoncée.

Les travaux ont été officiellement lancés la semaine surpasée par le président Yayi Boni à travers une série de cérémonies auxquelles ont pris part les chefs traditionnels et les autorités politico-administratives de la région ainsi que les représentants de l'entreprise Ebomaf.

La particularité de ce chantier est qu'il concerne le bassin cotonnier que sont les 2kp ; les communes de Kérou-Kouandé-Pehunco. D'ailleurs, selon le ministre des Travaux publics, Gustave Sonon, l'absence de bitume sur cet axe,

baptisé « route du coton », ferait perdre au Bénin plus de 10% de sa production cotonnière annuelle. Ce bitumage va donc induire une amélioration des recettes cotonnières du pays. « Je puis vous rassurer, chères populations qu'il ne s'agit pas d'un lancement électoral. Vous avez vu l'entreprise Ebomaf avec tout son matériel », a-t-il déclaré.

« Ce n'est pas une route électoraliste », a insisté le Président Yayi Boni, pour ainsi répondre à ses détracteurs qui voient des visées électoralistes en ces lancements de travaux à quelques semaines de la présidentielle du 28 février prochain.

M. Arouna Mohamed, Directeur des travaux à Ebomaf a assuré

que l'entreprise dispose de « l'équipement et le personnel nécessaires pour réaliser les travaux suivant les exigences techniques et dans les délais prescrits par les cahiers de charges ». Ce dernier marché porte à environ 335 milliards F Cfa l'enveloppe cumulée des contrats routiers conclus ces derniers mois entre l'Etat béninois et Ebomaf-Bénin.

Pour les autorités béninoises, le groupe Ebomaf dirigé par Mahamadou Bonkoungou, est « une entreprise d'envergure internationale auréolée par une notoriété qui s'appuie sur une expertise avérée et reconnue ». Ebomaf met son point d'honneur à entretenir sa capacité à déployer des ressources humaines et des moyens matériels adéquats pour répondre aux exigences de tout type de projet routier. Il disposerait l'un des parcs d'engins BTP les mieux fournis en Afrique. La réalisation de ces ouvrages routiers participe grandement au processus d'intégration africaine, ils entraîneront de meilleures conditions de circulation des personnes et des biens entre le



EBOMAF, un géant incontestable sur le marché africain des BTP

Bénin et les pays voisins dont le Togo et le Burkina-Faso. En plus du volet économique, le chantier a une portée sociale. Sa réalisation permettra de réduire le taux de mortalité maternelle et infantile dans la région bénéficiaire. Les travaux prendront en compte la réalisation de trente-cinq forages d'eau et des clôtures dans des écoles, a indiqué le ministre des Tp. Des groupements de femmes des diverses localités

bénéficieront de dons en équipements en vue du renforcement de leurs activités génératrices de revenus.

faut-il le rappeler, Ebomaf est meilleure entreprise du Burkina et se classe dans les 100 meilleures entreprises de la sous-région. Son PDG a été fait Commandeur de l'Ordre national. L'entreprise est en plein chantier pour une conquête de toute l'Afrique.

Angé-Josepha

BILAN 2015 ET PERSPECTIVES 2016 : Aimes-Afrique impressionne...

Tradition bien connue, toute institution sérieuse se livre à un exercice de bilan-perspectives à la fin de chaque année. L'ONG internationale Aimes-Afrique n'a pas dérogé à la règle. Les responsables de Aimes-Afrique ont, devant la presse le mercredi 30 décembre dernier, présenté le bilan 2015 de leur organisation et dressé les perspectives de 2016.

C'est un bilan impressionnant au regard des résultats obtenus par rapport aux objectifs visés.

Au départ, Aimes-Afrique a prévu consulter pour le compte de l'année 2015, 27 500 malades, et opérer 2750 patients. A l'arrivée, 30 582 patients ont été consultés et bénéficié de traitements adéquats, et 2743 patients ont subi des opérations chirurgicales. Soit un succès de 111% de consultations et 99,75% d'opérations sans le moindre décès.

Mais le Dr Kodom vise loin, bien au-delà de cette satisfaction. Pour lui, il y a « encore du chemin à faire pour voir le bout du tunnel, car après avoir sillonné pour une première fois 80 localités dans les cinq (5) régions économique du Togo, les populations sont vraiment dans la détresse » « Il faut une mobilisation pour parachever cette œuvre humaine noble », a-t-il martelé. Il a aussi relevé les difficultés majeures enregistrées dans l'accomplissement de leur mission.

« Nous avons recensé 5035 patients qui avaient des pathologies chirurgicales et à peine nous avions opéré la moitié. Donc vous avez parfaitement compris que plus de 2292 patients n'ont pas pu être opérés pour trois raisons majeures : d'abord nous n'avons pas de ressources financières pour avoir des médicaments, nous



Dr Michel Kodom, Président Aimes-Afrique

n'avons pas eu le temps nécessaire pour faire la planification et enfin le troisième aspect, c'est la mobilisation des ressources humaines pour faire plus » a-t-il ajouté.

Notons que l'ONG Aimes-Afrique sur le terrain porte plusieurs programmes tels que le développement communautaire, la formation des agents de santé, la promotion de l'éducation. Dans ce dernier cas, l'ONG a sélectionné deux (2) localités pauvres par région où les trois (3) meilleurs élèves sont pris en charges à hauteur de 200 000 francs par an pour la scolarité jusqu'à la fin de leur cursus. Aimes-Afrique fait également un travail de sensibilisation des élèves pour le lavage des mains, le VIH...

Perspectives pour 2016

Pour le compte de l'année 2016, l'ONG Aimes-Afrique a défini 5

axes stratégiques et 7 projets. Pour cette même année, elle compte faire deux passages par région pour une durée d'une semaine et s'est fixé pour objectif de consulter 25 000 patients et opérer 2500 pour un coût total de 460 211 500, y compris le développement communautaire, le déparasitage des enfants, les bilans de santé, les sensibilisations, le parrainage des élèves, les cours de répétition, l'établissement des actes de naissance, l'environnement et l'assainissement, la création de latrines et forages, construction des salles de classe et surtout l'opérationnalisation de la mutuelle (MUSA) Aimes-Afrique.

Kevin Kadoasso

Benjamin Agboli, seul et unique producteur togolais de whisky au monde



Benjamin Agboli, un des lauréats de "Réussites Diaspora", édition 2016

Les togolais sont bourrés de talent, c'est une évidence, et ils se distinguent dans plusieurs domaines à travers le monde. Benjamin Agboli, fraîchement lauréat de "Réussites diaspora", a organisé le jeudi passé une dégustation à la Chambre de commerce et d'industrie du Togo (CCIT), en présence de la ministre du Commerce Bernadette Legzim-Balouki. Installé à Glasgow, il est seul et unique producteur togolais de whisky au monde. Il dirige la compagnie Willimot House qui produit une large gamme de whisky distribuée en Grande Bretagne et en Europe. Les participants à cette dégustation ont été émerveillés par le caractère du Blended Malt et du Single Malt.

L'expertise de Benjamin Agbolia

a été requise par le président de la CCIT, Germain Meba, pour promouvoir le Sodabi, une boisson locale faite à partir du vin de palme, encore appelée 'vodka togolaise': « J'aimerais à travers cette innovation le supplier de faire en sorte que notre Sodabi soit transformé à travers l'expérience qu'il a de faire un bon Whisky en Ecosse. Que son savoir-faire ne reste pas seulement en Ecosse et qu'il le fasse profiter au Togo. Comme il a accepté, je suis sûr qu'il fera en sorte que le sodabi que nous avons ici puisse être bien travaillé et exporté pour le bien-être de l'ensemble du secteur privé togolais ». Benjamin a accepté l'invitation et l'on attend bientôt les résultats.

Broohm Ani

Les partenaires du Togo félicitent le Gouvernement pour les progrès réalisés, mais dressent une kyrielle de recommandations

Le Conseil national de pilotage des politiques de développement (CNPPD) a tenu le jeudi dernier à l'hôtel Sarakawa à Lomé sa session 2015, sous l'égide du Premier ministre, Komi Selom Klassou. C'est une session consacrée à la revue annuelle conjointe de la mise en oeuvre en 2014 de la Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi (SCAPE). Ont participé à cette réunion membres du gouvernement, représentants des partenaires techniques et financiers ainsi que ceux du secteur privé et de la société civile. La SCAPE couvre la période 2013-2017. Elle comprend 5 axes, le développement des secteurs à fort potentiel de croissance, le renforcement des infrastructures économiques, le développement du capital humain, la protection et de l'emploi, le renforcement de la gouvernance et la protection d'un développement participatif, équilibré et durable. Cette réunion est destinée à examiner les résultats obtenus par la SCAPE en 2014. Les résultats enregistrés sont globalement positifs, mais des progrès restent à accomplir. En 2014, le Togo a affiché des résultats macroéconomiques plutôt satisfaisants : croissance de 5,9% (5,4% en 2013), inflation contenue à 0,2%, déficit budgétaire maîtrisé et solde courant de la balance des paiements réduit à -10,3%. Les obstacles identifiés sont liés au faible niveau des ressources entraînant la réduction systématique des crédits alloués aux différents secteurs, la lenteur dans la mise en oeuvre du processus de décentralisation, le faible alignement du budget d'investissement et d'équipements sur les priorités de la stratégie.

Plusieurs recommandations ont été formulées allant dans le sens de la valorisation du potentiel de mobilisation des ressources internes et externes et de l'alignement des ressources budgétaires sur les priorités de la SCAPE. Pour les partenaires en développement du Togo dans une déclaration commune, "les résultats demeurent qualitativement inférieurs aux cibles de la SCAPE" Ils s'engagent à oeuvrer aux côtés du gouvernement pour corriger les défaillances.

VOICI EN INTÉGRALITÉ LA DÉCLARATION COMMUNE DES PARTENAIRES EN DÉVELOPPEMENT DU TOGO, LUE PAR LA REPRÉSENTANTE RÉSIDENTE DU PNUD AU TOGO, MME KHARDIATA LO NDIAYE.

Les partenaires du Togo adhérant à la présente déclaration sont honorés de participer pour cette deuxième année consécutive à la revue annuelle de mise en oeuvre de la Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi. Ils félicitent le Gouvernement togolais pour l'opportunité donnée à toutes les parties prenantes de mener un dialogue de haut niveau sur les politiques.

Les partenaires du Togo saisissent cette opportunité pour féliciter les autorités et le peuple togolais pour la tenue en avril dernier d'élections apaisées, dont les résultats ont été largement acceptés. Ils encouragent le Gouvernement à mettre à profit la période qui nous sépare des prochaines échéances électorales, à progresser dans les principaux chantiers du développement du pays, tels qu'énoncés dans la Déclaration de politique générale de Son Excellence Monsieur le Premier ministre, adoptée par l'Assemblée nationale le 29 juin 2015.

S'agissant des résultats de la SCAPE pour l'exercice 2014, les partenaires du Togo :

1. Apprécient l'effort manifesté dans le compte rendu de l'exécution des différents programmes concourant à la réalisation des objectifs de la SCAPE ;

2. Félicitent le Gouvernement pour les progrès réalisés, notamment dans la couverture des besoins nationaux en produits céréaliers, dans la construction des infrastructures de transport et en ce qui concerne le taux d'achèvement du cycle d'éducation primaire ;

3. Apprécient l'effort de mobilisation des ressources internes consécutif à la mise en place de l'OTR, qui s'est traduit par une augmentation des recettes fiscales grâce à une nouvelle organisation institutionnelle et une stratégie appropriée de développement des ressources humaines ;

4. Félicitent les autorités du pays pour l'adoption de la nouvelle loi organique des lois de finances (LOLF) et du code de transparence, qui ouvrent une nouvelle phase de la réforme des finances publiques visant une gestion axée sur les résultats, l'évaluation des performances, la transparence dans la gestion des fonds publics et la reddition des comptes ;

5. Apprécient les efforts réalisés par le Togo en vue d'améliorer l'environnement des affaires et notent tout particulièrement l'effet positif du guichet unique sur la simplification des procédures commerciales ;

6. Félicitent le gouvernement pour les résultats renseignés par la dernière enquête QUIBB, indiquant une baisse de près de 4 % du taux de pauvreté entre 2011 et 2015 à l'échelle nationale et l'encouragent



Mme Khardiata Lo Ndiaye, Représentante résidente du PNUD au Togo

à poursuivre ses efforts tant dans les zones rurales qu'en milieu urbain.

7. Constatent cependant que, globalement, les résultats demeurent quantitativement inférieurs aux cibles de la SCAPE, notamment celles du scénario accéléré, et insuffisants en rythme et en qualité, au regard du défi démographique du pays et de son ambition d'émergence ;

8. Constatent que les principaux défis identifiés dans le rapport et repris dans la matrice des recommandations sont les mêmes que ceux identifiés à la revue précédente, notamment l'alignement insuffisant du budget sur la SCAPE, l'insuffisance des ressources financières et la faiblesse du dispositif de pilotage et de suivi de la SCAPE ;

9. Constatent les mauvaises performances du secteur de la santé, tant au niveau des indicateurs de résultats qu'à celui de l'exécution financière ;

10. Constatent la lenteur dans l'opérationnalisation de l'INSEED et, plus généralement, dans la mise en oeuvre de la réforme de l'administration publique, après la réalisation d'audits organisationnels dans plusieurs ministères ;

11. Constatent que les contributions des partenaires au développement ne sont pas exhaustivement prises en compte dans le budget, ce qui limite la pertinence des analyses sur les allocations budgétaires et sur la qualité de la dépense ;

12. Constatent que les rôles du secteur privé et des organisations de la société civile dans la réalisation des performances économiques et des progrès sociaux, sont insuffisamment analysés et promus ;

13. Constatent qu'au cours de l'année 2014, il y a eu peu d'occasions de dialogue sur les

politiques entre le Gouvernement et les partenaires au développement et que le rythme des réunions des organes du DIPD a de nouveau ralenti ;

14. Constatent que la question de l'insuffisance des ressources pour le financement de la SCAPE est évoquée de façon récurrente dans le rapport, alors que la discussion globale sur le financement de la stratégie est demeurée de faible intensité en 2014 et que la perspective d'un programme avec le FMI n'a pas progressé.

Recommandations

Au regard des principaux constats effectués sur la performance de la SCAPE en 2014, les partenaires au développement du Togo suggèrent :

Au Gouvernement

1. D'intégrer la matrice des recommandations dans les lettres de mission des ministères concernés afin d'assurer sa mise en oeuvre et son suivi de façon plus rapprochée, dans le cadre des organes de dialogue Etat-Donateurs disponibles ;

2. Au terme des différentes revues annuelles de la SCAPE, de refléter les ajustements préconisés dans les processus budgétaires suivants et dans les indicateurs de suivi à retenir, en prenant explicitement en compte les nouvelles orientations émergentes, notamment la vision du Chef de l'Etat exprimée à l'entame du quinquennat en cours et la déclaration de politique générale du Premier Ministre, qui s'articulent autour des quatre objectifs stratégiques ci-après :

- Faire de l'inclusion économique et sociale, le premier vecteur de la cohésion nationale ;

- Poursuivre la modernisation du pays à travers l'approfondissement des réformes économiques et

l'intensification des grands travaux d'infrastructures ;

- Relancer l'agenda des réformes politiques avec de nouvelles dynamiques et faire avancer le chantier de la décentralisation ;

- Capitaliser sur les acquis de la réforme du système de défense et de sécurité pour mieux positionner le Togo dans l'environnement sous régional et international.

3. De veiller à la consolidation de la stabilité du cadre macroéconomique en accentuant les efforts d'amélioration de la gouvernance économique et financière, en vue d'une gestion saine des ressources publiques, y inclus une plus grande transparence dans la préparation et l'exécution du budget, la passation des marchés publics et la gestion de la dette ;

4. D'assurer un meilleur alignement des budgets annuels sur les cibles de la SCAPE, notamment pour les secteurs sociaux ;

5. Compte tenu des faiblesses dans la mobilisation des ressources pour le financement de la SCAPE soulignées de façon récurrente dans le rapport, les partenaires du Togo encouragent le gouvernement à accélérer les réformes et à faire aboutir un programme économique soutenu par le FMI, en vue d'accroître la capacité de mobilisation de l'aide, dont, notamment, les appuis budgétaires et des programmes spécifiques à haute portée transformationnelle, tel que celui de la Millénium Challenge Corporation (MCC), pour lequel le Togo vient d'être qualifié au programme seuil ;

6. De poursuivre la finalisation de « Vision Togo 2030 », en prenant en compte les Objectifs de développement durable (ODD), les engagements et opportunités qui découleront de la COP21, ainsi que d'autres exercices de réflexion stratégique globaux ou sectoriels disponibles au sein des administrations, dans l'optique d'une nouvelle stratégie de développement à moyen terme à définir en lien avec la vision du pays ;

7. Eu égard à la lenteur des progrès en matière d'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'énergie, et compte tenu du fort impact de ces secteurs tant sur la croissance économique que sur la pauvreté humaine, que des politiques/programmes appropriés soient rapidement mises en place dans le cadre d'un dialogue ouvert, afin de faciliter la mobilisation des investissements requis ;

8. De prendre des mesures pour accélérer la promotion du secteur privé, y compris les micros, petites et moyennes entreprises, ainsi que la sécurité juridique des investissements extérieurs, afin de favoriser une plus grande contribution à la croissance économique et surtout à la création d'emplois durables et décents ;

9. De veiller à ce que la montée en puissance de l'OTR - saluée par ailleurs - ne se fasse pas au détriment d'un secteur privé formel encore embryonnaire, qui supporte l'essentiel de la base de l'impôt ;

10. D'œuvrer davantage à l'élargissement de la base de l'impôt, afin de viabiliser les performances de l'OTR en cohérence avec l'objectif visant à favoriser l'investissement privé pour soutenir la croissance et l'emploi ;

11. De promouvoir l'autonomisation des programmes d'investissement des grandes entreprises publiques en renforçant durablement leurs structures financières, afin d'alléger le fardeau de la dette du pays et favoriser la relance, tout particulièrement en ce qui concerne la téléphonie et l'accès à internet, les mines, l'eau et l'énergie ;

12. De porter une attention particulière à la formation professionnelle en lui allouant des ressources budgétaires conséquentes et en impulsant la réforme de l'enseignement technique et professionnel, afin que sa gestion soit plus efficace et que les profils professionnels soient mieux adaptés à la demande du marché et aux ambitions d'émergence du pays ;

13. De redonner à l'aménagement du territoire ses lettres de noblesse, stimuler l'approfondissement de la décentralisation et de la décentralisation qui sont toutes, des outils permettant la réduction des déséquilibres inter et intra régionaux ;

14. D'analyser les organes du dispositif institutionnel de suivi et de pilotage des politiques de développement (DIPD) à la lumière des cinq (5) années de leur fonctionnement et d'en tirer toutes les conséquences dans la perspective du prochain cycle de développement ;

15. D'institutionnaliser les structures de planification, de suivi et d'évaluation au sein des ministères ;

16. De constituer aussi tôt que possible, une base crédible de statistiques sur l'emploi, et d'inscrire le renforcement en cours des capacités statistiques du pays parmi les priorités du gouvernement ; il s'agit plus spécifiquement d'accélérer l'opérationnalisation de l'INSEED, dont l'importance se trouve renforcée par la mise en oeuvre des ODD et par les exigences de la feuille de route de la réforme des finances publiques selon les directives de l'UEMOA ;

17. De renforcer la structuration du dialogue entre l'Etat et la société civile, comme élément majeur de consolidation de la cohésion nationale et d'appropriation des politiques de développement.

A l'égard du secteur privé au Togo,

Suite à la Page 4

« Le phénomène des gros bras est purement et simplement à proscrire. »

Les acteurs de la justice togolaise n'entendent plus se cloîtrer dans leur mutisme. « Le silence des acteurs de la justice a souvent contribué à nourrir des ragots et autres intoxications », affirme M. Kodjo Garba Gnambi, procureur général près la Cour d'appel de Lomé, dans une interview accordée à Reflets du Palais. Sans langue de bois, il décrypte les grands sujets d'actualité de la justice togolaise et propose des pistes de solution pour redorer le blason de la justice. Sur la question des gros bras qui sèment panique et terreur dans les quartiers, M. Gnambi est formel : « Le phénomène des gros bras est purement et simplement à proscrire. »

Reflets du Palais : Bonjour M. le procureur général. La Cour d'appel de Lomé vient de faire sa rentrée judiciaire. Qu'est-ce qui justifie l'importance de cette tradition judiciaire ?

Kodjo Garba Gnambi : La rentrée judiciaire est importante en ce qu'elle permet à la cour d'appel de faire le bilan des activités de l'année judiciaire qui s'achève et des projections sur celle qui débute. C'est le moment par excellence pour tirer les leçons des échecs constatés tout au long de l'année et proposer des solutions, pour orienter l'action de la cour et surtout impulser une nouvelle dynamique. Elle marque un nouveau départ après les vacances judiciaires.

En termes de bilan de l'année 2014-2015, que retient-on des activités du parquet général ?

On peut retenir que les juridictions du ressort de la cour d'appel de Lomé ont été très actives. Un total de 9485 nouveaux procès-verbaux a été enregistré dans les 15 juridictions parquets relevant du ressort de la cour d'appel dont 7108 traités, 486 dossiers clôturés dans 13 juridictions sur un total de 4546.

Au niveau du parquet général, 294 réquisitions écrites ont été prises au niveau des audiences de la chambre d'accusation et de la chambre correctionnelle, 97 dans les dossiers criminelles clôturés et plus de 80 dans des dossiers de demande de mise en liberté provisoire transmis par les juridictions a effectif réduit.

Le procureur général, quelles sont ses attributions ?

Je crois que je vais vous renvoyer au deuxième numéro de votre journal dans lequel j'avais largement présenté les attributions du procureur général. Je vais juste vous résumer les attributions du procureur général.

Le procureur général occupe, avec ses substituts, le ministère public au niveau de la cour d'appel. Il prend des réquisitions lors des audiences des chambres de la cour ; exerce un contrôle sur les activités des parquets d'instance de son

ressort, s'assure de la bonne application de la loi. Il impulse la politique pénale par des suggestions qu'il fait au ministre de la justice, surveille l'action de la police judiciaire. Il est la courroie de transmission entre le ministre de la justice et les différentes juridictions relevant du ressort de la cour d'appel près de laquelle il est.

Malgré tous les efforts des gouvernants et des magistrats, nos concitoyens trouvent toujours des raisons de décrier la justice. Que faire, Monsieur le procureur général ?

Rien d'extraordinaire ! Il faut que la justice communique avec les justiciables. Le silence des acteurs de la justice a souvent contribué à nourrir des ragots et autres intoxications. Le langage juridique n'est pas accessible à tous encore moins les procédures judiciaires. Je sais que des efforts considérables sont faits au niveau des collègues magistrats pour dire le droit ; mais malgré tout, nos concitoyens continuent à s'en plaindre. Il nous arrive de recevoir des justiciables qui sont convaincus d'avoir perdu le procès parce qu'ils n'ont pas de moyens pour donner des pots-de-vin au juge qui a traité leur affaire. Quand nous prenons le temps de les écouter, de leur expliquer, ils finissent par se rendre compte qu'ils se trompaient. Pour celui qui n'est pas juriste par exemple, lorsqu'il se plaint contre quelqu'un, le juge doit après l'enquête de la police judiciaire le déposer en prison. Tout juge qui ne le fait pas est taxé d'avoir reçu une gratification. Or la règle en matière pénale c'est la liberté et l'exception la détention.

Certains de nos concitoyens ne savent pas que le procureur général ou le procureur de la République ne peut pas changer ou annuler une décision rendue par le tribunal ou la cour d'appel. Lorsqu'ils saisissent le procureur parce que convaincus que la décision rendue contre eux n'est pas juste et que le procureur leur explique qu'ils



Kodjo Garba Gnambi, Procureur général près la Cour d'appel de Lomé

doivent exercer les voies de recours, on se presse pour saisir le procureur général pour dénoncer le manque de volonté du procureur à s'occuper de leur dossier. Certains justiciables pensent qu'ils peuvent convoquer le président du tribunal ou de la cour d'appel devant le procureur de la République ou le procureur général. Ce n'est pas de leur faute ! La justice ou les acteurs de justice ne font rien pour éclairer les justiciables, certains préfèrent garder ce flou pour des raisons que seuls eux connaissent.

Je dois reconnaître qu'il y a aussi certaines situations dans lesquelles nous, acteurs de la justice, sommes condamnables pour n'avoir pas dit le droit ou pour avoir joué « le jeu ». En tout état de cause, je crois qu'après les efforts sur le plan de la formation, de la modernisation de la justice, des sanctions disciplinaires, il faut créer une plateforme de discussion avec nos concitoyens qui sont les bénéficiaires de nos prestations pour les amener à parler le même langage que nous, ce qui leur

permettra de nous juger en ayant tous les éléments nécessaires à leurs appréciations.

Dans vos réquisitions lors de la cérémonie solennelle de la rentrée judiciaire, vous proposiez "La nuit des Oscars de la justice", à quoi peut-elle servir ?

C'est la deuxième fois que je fais cette proposition. Je suis parti d'un constat simple ; tout le temps et sur tous les médias, l'on ne fait que parler des mauvais acteurs de la justice sans d'ailleurs pouvoir les nommer ; mais rien ne change. On ne peut donc pas continuer à soigner de la même manière. Si un produit ne donne pas les résultats escomptés, il faut le changer. Comment le faire en ce qui concerne la justice ? Ma réponse est aussi simple ; il faut parler des bons acteurs de la justice, les présenter au public, ainsi, l'orgueil de chaque acteur le conduira à revoir ses prestations, son comportement pour aussi faire partie de ce cercle « des bons ». Qui se contenterait de rester dans

l'oubli alors que ses amis, parents et autres connaissances aimeraient aussi le voir « couronné ». La nuit des Oscars de la justice ne sera pas l'occasion pour distribuer de gros prix mais simplement des attestations à ceux qui sont jugés intègres.

L'avantage est que celui qui a été couronné cette année fera tout pour ne plus rechuter puisque tout le monde le connaît et suivra ses faits et gestes. De cette manière, on pourra sortir un grand nombre d'acteurs du cercle obscur, mettre les projecteurs sur eux afin que les concitoyens, tout en sollicitant leurs services puissent continuer à suivre leurs prestations. Bien des exemples existent : la femme leader, football awards, élection miss, le prix du meilleur journaliste et j'en passe.

Quel regard porte le Procureur général sur l'insécurité grandissante dans nos villes ces derniers mois ?

Pour savoir ce que je pense à ce propos, il faut se référer à mes

VOICI EN INTÉGRALITÉ LA DÉCLARATION COMMUNE DES PARTENAIRES EN DÉVELOPPEMENT DU TOGO, LUE PAR LA REPRÉSENTANTE RÉSIDENTE DU PNUD AU TOGO, MME KHARDIATA LO NDIAYE.

Suite de la Page 3

les partenaires au développement recommandent :

1. De renforcer la capacité des acteurs privés à s'organiser efficacement afin de mieux contribuer à la structuration de l'économie, tant sur le plan général que sectoriel ;
2. De soutenir et multiplier les initiatives favorisant l'éclosion de l'esprit d'entrepreneuriat, notamment auprès des jeunes et des femmes.

Vis-à-vis des Organisations de la société civile, les partenaires du Togo recommandent :

1. De renforcer leur structuration de manière à participer activement à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques, dans une

relation collaborative et constructive avec les institutions centralisées et décentralisées.

2. Engagements

Les partenaires au développement réaffirment leur ferme volonté d'accompagner le Gouvernement du Togo dans ses efforts visant à relever tous ces défis. A cet effet, les partenaires s'engagent à :

1. Maintenir un dialogue constructif, respectueux de la souveraineté et des aspirations des Togolais, dans l'esprit des déclarations de Paris, Accra et Busan sur l'efficacité du développement ;
2. Aborder la question du

financement du développement au Togo à la lumière du Programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement durable, adopté en juillet dernier ;

3. Respecter leur part d'engagements dans le cadre de la responsabilité mutuelle, en vue d'une coopération efficace au service du développement ;

4. Maintenir l'alignement de leurs interventions sur les priorités nationales et utiliser autant que possible les systèmes nationaux de passation de marché et de gestion financière, y compris l'utilisation des appuis budgétaires, si les conditions d'éligibilité sont confirmées ;

5. Accompagner significativement le Togo dans le processus de transformation structurelle de son économie et de progrès social.

Les partenaires du Togo se félicitent de la nouvelle architecture gouvernementale qui renforce la cohérence opérationnelle et l'unicité du pilotage stratégique des fonctions économie-plan-finances-budget, éléments essentiels pour la réussite des stratégies de développement. Ils sont honorés de participer à l'œuvre commune d'amélioration des conditions de vie, de renforcement de la résilience des togolais, de maintien de la cohésion sociale et de promotion de l'émergence de

l'économie du pays.

Liste des partenaires résidant au Togo et adhérant à la présente déclaration (par ordre alphabétique) :

1. Allemagne
 2. Banque Africaine de Développement
 3. Banque Mondiale/IDA
 4. Banque Ouest Africaine de Développement
 5. Etats-Unis d'Amérique
 6. Fonds Monétaire International
 7. France
 8. Système des Nations Unies
 9. Union européenne
 10. Hôtel Sarakawa, Lomé
- Lundi 14 janvier 2016**

REUSSITES DIASPORA EDITION 2016

Faure décore les 7 lauréats

Le Togo n'a plus l'intention de négliger ses fils vivant en diaspora (hors du pays). Ces derniers sont environ deux millions et contribuent fortement au développement du Togo grâce à l'envoi des fonds, environ 348 millions de dollars en 2014. Depuis un bon moment, les autorités togolaises ont décidé de leur porter une attention particulière. Plusieurs

pour récompenser ceux qui se distinguent tous les jours dans les domaines de la science, de la recherche, de l'éducation, de la santé, de l'humanitaire, des médias, de l'économie, du business ou encore des nouvelles technologies... Sept lauréats ont été retenus par un jury indépendant, respectivement Pr Kodjo Agbossou, Dr Yves

protocole à laquelle ont participé des officiels, des diplomates et les 7 lauréats de 'Réussites Diaspora'.

Le ministre des Affaires étrangères, Robert Dussey, a rappelé aux Togolais de l'extérieur qu'ils constituaient et pour le Togo - autant que ceux de l'intérieur - des intérêts majeurs sérieux auxquels le gouvernement attache un grand



Le ministre Dussey et le président du Jury (milieu), entourés des 7 lauréats de Réussites Diaspora

initiatives sont engagées pour leur rendre hommage et faire d'eux une force motrice de l'émergence du Togo. C'est dans cette optique que s'organise depuis quelques années la grande semaine de la diaspora. L'édition de cette année s'est tenue du 10 au 16 janvier avec au menu "Réussites diaspore", une initiative du ministère des Affaires étrangères et de la Coopération

Vimégnon, Benjamin Agboli, Claude Grunitzky, Komi Toulabo et la seule femme du lot Mablé Agbodan. Ces derniers ont été décorés vendredi dernier par le Chef de l'Etat Faure Gnassingbé en reconnaissance de leur parcours professionnel.

La Semaine de la Diaspora s'est achevée samedi soir par une grande soirée amicale et sans

prix, car ils véhiculent l'image du Togo par leurs actions remarquables. Kodjo Agbossou, Yves Vimégnon, Claude Grunitzky, Tiatou Souho ont été élevés au rang d'Officiers de l'Ordre national du Mérite. Benjamin Agboli, Koffi Toulabo et Mablé Agbodan ont été faits Chevalier du même Ordre.

Voici la liste des 7 lauréats de 'Réussites Diaspora'

Kodjo Agbossou, Yves Vimégnon, Claude Grunitzky, Tiatou Souho ont été élevés au rang d'Officiers de l'Ordre national du Mérite. Benjamin Agboli, Koffi Toulabo et Mablé Agbodan ont été faits Chevalier du même Ordre.

Bios Express

Le Pr Kodjo Agbossou, directeur de l'école d'ingénierie de l'Université Québec Trois-Rivières (UQTR), Canada
Le Docteur Yves Vimégnon, spécialiste dans l'ingénierie de technologies inter-fonctionnelles de données cliniques, Etats-Unis

Benjamin Agboli, premier et seul producteur togolais de whisky à la tête Willimo House Ltd., Ecosse, Royaume Uni. Claude Grunitzky, co-fondateur du groupe TRACE TV, rédacteur en chef de TRUE (magazines), France, Etats-Unis. L'Association 'Mi Le Novisi'. L'ONG est active au Togo dans le secteur de la santé, de la protection sociale, de la culture et l'éducation. Elle est dirigée par Koffi Toulabo.

Mablé Agbodan, fondatrice de 'Mille Couleurs Afrique', un cabinet d'architecture britannique qui, depuis 2015, est également installé à Lomé, Royaume Uni

NOUVELLE ANNEE NOUVEAUX DEFIS

La RDI-France dévoile son agenda 2016

La société française René Descamps International, qui s'est brillamment illustrée l'année dernière par son implication active dans le processus de développement du Togo entend jouer une meilleure partition en cette nouvelle année. Devant la presse ce samedi, le représentant RDI-France dans la zone CEDEAO a dévoilé l'agenda 2016, avec une particularité, l'extension des domaines d'intervention.

le compte de la nouvelle année. Elle va beaucoup œuvrer également dans la formation des hommes de média.

Rappelons que RDI-France, pour le compte de l'année 2015, a décerné au total 1027 prix à travers toute l'Afrique, preuve suffisante qui marque la volonté de la société à partager ses gains avec ses clients, partenaires et couches défavorisées pour la construction d'un monde meilleur.



Eric Amésipé, Représentant RDI-France dans la zone CEDEAO

D'entrée, M. Eric a présenté les remerciements et les meilleurs vœux de sa société aux hommes de médias, avant de revenir sur la présentation des produits et prestations de la RDI et le bilan des activités de l'an passé.

En ce qui concerne l'agenda de l'année, en dehors des prix classiques récompensant les meilleurs journalistes, élèves, employés de la société Handling et mécaniciens avion de l'armée, la RDI va se lancer dans l'identification et la reconnaissance des personnalités-clés qui œuvrent effectivement pour le développement du Togo. A l'occasion de la journée internationale de la liberté de la presse, des journalistes axés sur les questions de développement seront distingués. Sont également prévues des récompenses pour des meilleurs cadres des aéroports du Togo.

Soutien de taille des Journalistes en Mission pour le Développement (JMD) en 2015, la RDI réitère son entière disponibilité à apporter son appui aux initiatives du groupe pour

Dans la foulée des échanges, Eric Amésipé a tenu à faire la lumière sur le prix des journalistes, centre d'intérêt d'une polémique ces derniers mois au Togo. A l'en croire, ce prix n'est autre chose que le résultat de l'évaluation des services rendus par les journalistes à la société RDI et non le travail de toute la presse togolaise. «Je parle de ces journalistes qui non seulement se distinguent par leur professionnalisme, mais aussi donnent une visibilité à notre structure, et ont pris sur eux de développer le Togo et d'attirer des investisseurs vers leur pays et le continent» a-t-il précisé.

En rappel, RDI-France est une centrale d'achat spécialisée dans les domaines de l'Aéronautique, Equipement Aéroportuaire, du Ferroviaire, d'Auto/ poids lourds et TP, Hôtellerie, Shipchandler, Informatique et Téléphonie, Equipements des Hôpitaux (médical et para, hôpitaux, laboratoires), Logistique (aérien maritime, AOG) et Equipements portuaires.

Elom kpogo/Kevin Kadoasso

ASTUCES SANTE

Comment soulager son dos au bureau

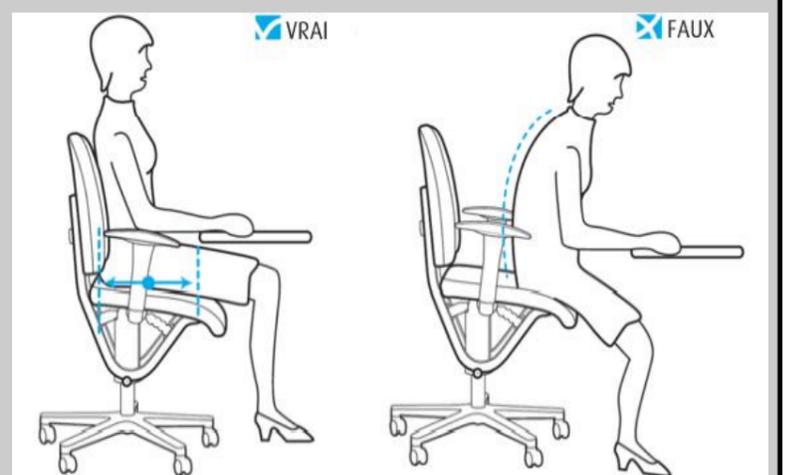
Se tenir mal au bureau peut entraîner des TMS (troubles musculo-squelettiques) et des douleurs. Ces problèmes réels ont un effet important sur notre implication et sur notre capacité à produire. C'est pourquoi il est important de soulager son dos en choisissant un fauteuil adapté, en adoptant une position assise saine et adéquate, ainsi qu'en exécutant quelques exercices de remise en forme.

Choisir le fauteuil adéquat pour soulager son dos au bureau

Chaque être humain est différent et n'a pas les mêmes caractéristiques physiques. Il convient donc de choisir un siège de bureau adapté. En fonction de vos missions celui-ci peut-être ergonomique, disposer de mécanismes différents et posséder plusieurs options. Une fois le type de fauteuil choisi, un réglage adéquat doit être effectué afin de maintenir au mieux votre dos.

Une position optimale soulage votre dos au bureau
De nos jours nous passons de

plus en plus temps assis, à saisir des informations sur notre ordinateur. C'est pourquoi pour se sentir bien, augmenter la précision de vos mains et votre vue, il est primordial d'adopter une excellente allure. Premièrement asseyez-vous bien au fond de votre siège et tenez-vous droit, évitez de croiser vos jambes. Celles-ci doivent former un angle de 90 afin de bien répartir votre poids.



« Le phénomène des gros bras est purement et simplement à proscrire. »

Suite de la Page 4

réquisitions lors de la rentrée judiciaire, réquisitions dans lesquelles j'invitais tous les collègues à observer une tolérance zéro vis-à-vis des auteurs des infractions commises ces derniers temps. Par le passé, les voleurs attendaient que le propriétaire soit absent ou qu'il s'endorme avant de s'emparer de ses biens. Rarement, l'on assistait à des vols précédés d'un assassinat. Ces derniers temps c'est plutôt le contraire ; le voleur s'introduit dans votre chambre, vous réveille, vous moleste ou vous exécute avant de s'emparer de vos biens. Les biens semblent désormais avoir plus d'importance qu'une vie. Face à cette situation, l'on ne peut qu'être inquiet. On se demande comment on en est arrivé là. Si on ne plus être en sécurité chez soi où doit-on alors se sentir en sécurité ? Les voleurs ont poussé leur témérité allant jusqu'à s'attaquer aux forces de l'ordre en service et donc en tenue ; s'introduire au domicile des hauts gradés de l'armée et des hauts magistrats. Tout semble laisser croire qu'ils nous lancent un défi. Mais comment relever ce défi ? Il faut une collaboration entre forces de l'ordre et population, forces de l'ordre et la justice. Il faut, même si cela ne nous paraît pas suffisant, que les sanctions pénales soient à la hauteur du défi qui nous est lancé pour tenter de dissuader un tant soit peu les prédateurs de notre tranquillité.

La justice populaire tend à devenir aujourd'hui une alternative de sanction des présumés voleurs dans la cité, qu'en dites-vous ?

Malheureusement c'est le constat que nous faisons tous. Faut-il croire que nos populations ne savent pas qu'elles n'ont pas le droit de se faire justice ou plutôt qu'elles envoient un message à la justice ? Je crois qu'il s'agit d'un message à l'endroit de la justice pour dire qu'elle ne comble par leurs attentes. Si telle est la raison, est-elle fondée ou est-ce plutôt une appréciation erronée ? Il est difficile d'être objectif dans la réponse puisque chacun cherche à tirer son épingle du jeu. Mais ce qui est constant, c'est que nos populations agissent suivant qu'elles sont victimes ou parents du délinquant. Les juges sont parfois appelés « messieurs prison ». On estime que le juge Togolais pour un oui ou un non envoie les justiciables en prison. Mais au même moment, on dit du juge Togolais qu'il est laxiste ce qui justifie la vengeance privée à laquelle on assiste de nos jours. Je pense qu'il y a un manque de communication entre nous, juges, et nos populations. Lorsqu'une personne est soupçonnée d'avoir commis une infraction et qu'elle est envoyée à la justice, très peu de personnes sont mises au courant de la suite de la procédure la concernant. Bien plus, les populations semblent ne pas

concevoir que l'auteur d'un fait jugé grave puisse être libéré après avoir purgé sa peine.

Cette position de la population rend difficile le respect du principe selon lequel la liberté est la règle et la détention l'exception. Je crois qu'il faut aussi dire que la recrudescence du grand banditisme dans notre pays exaspère nos concitoyens qui pensent qu'en agissant ainsi elles peuvent contribuer à en limiter l'ampleur. C'est l'expression d'un ras-le-bol de la part de nos concitoyens.

Les présumés voleurs sont torturés et brûlés, les visages des auteurs de ces forfaits horribles et horripilants circulent sur tous les réseaux sociaux. Dans ces cas, le procureur général ne peut-il s'autosaisir et ouvrir une enquête ?

Je voudrais d'entrée de jeu marquer ma désapprobation face à ces pratiques qui consistent à torturer, à brûler et même à exercer des violences sur un présumé auteur d'une infraction quelle que soit sa nature. La présomption d'innocence est un principe sacrosaint dans la procédure pénale. Bien plus, nul n'a le droit de se faire justice. Il faut donc sensibiliser nos populations pour qu'elles bannissent ces agissements contraires aux lois.

Il est vrai que le ministère public peut s'autosaisir lorsqu'il a connaissance d'une infraction à la loi pénale et engager les poursuites. Mais il faut se rappeler que l'opportunité des poursuites fait obligation au membre du ministère public de peser le pour et le contre d'une poursuite. Ainsi, s'il estime dans ses appréciations que poursuivre un fait pourrait créer plus de trouble à l'ordre public que n'en a troublé le fait lui-même, il doit s'abstenir d'engager des poursuites. Dans les cas que vous énumérez, il faut se demander quelle va être la réaction des habitants d'un quartier dans lequel la victime d'un lynchage populaire a commis un meurtre, si après ce lynchage les forces de l'ordre interviennent pour arrêter certains voisins. Il ne faut pas aussi perdre de vue que ce sont des délits ou des crimes de masse et faut être prudent avec les informations qui circulent sur les réseaux sociaux. En tout état de cause, lorsque les faits de ce genre se produisent, la police judiciaire envoyée sur place établit obligatoirement les procès-verbaux qu'elle transmet au parquet compétent.

Le Togo connaît une insécurité foncière qui s'aggrave avec le nouveau phénomène de société : les gros bras. Ces derniers, sollicités par les parties pour l'exécution de certaines décisions de justice, sèment la terreur dans les quartiers, des opérations qui tournent parfois au drame. Les populations désemparées, se demandent où se trouve la justice ?

Moi je voulais plutôt poser cette

question à ces populations en ces termes : où sont les forces de l'ordre et de sécurité lorsque vous sollicitez les services des gros bras ? Ce n'est pas la justice qui met les gros bras à la disposition des populations mais c'est bien elles qui sollicitent les services des gens qui n'ont aucune attribution dans la mise en œuvre des décisions de la justice. Le manque de civisme n'est pas à écarter dans la recherche des causes du phénomène des gros bras.

Le phénomène des gros bras bien que pouvant trouver certaines raisons pour son existence, reste, et je pèse mes mots, une bombe à retardement. Supposer une organisation civile qui ne vit que sur l'exhibition des muscles de ses membres. Qui, avec le temps, n'a plus de terrain d'action parce que les problèmes fonciers ont trouvé une solution. Que deviendront les membres de l'organisation qui ne vit que par leurs muscles ? La transition est vite faite vers les vols qualifiés, les assassinats et autres actes de grand banditisme.

Les responsables de la justice ont pris la mesure du phénomène et ont commencé à chercher les solutions. C'est dans ce sens que plusieurs réunions sont organisées au Ministère de la Justice et des Relations avec les Institutions de la République. C'est aussi ce qui a justifié le choix du thème : « l'exécution des décisions de justice en matière foncière : le phénomène des gros bras » lors de la rentrée judiciaire de la cour d'appel de Lomé.

Nous voyons parfois les forces de l'ordre coopérer avec ces gros bras pour des actions conjuguées sur le terrain, comment expliquer l'union de la force publique avec un corps civil organisé dans le cadre de l'exécution d'une décision de justice, une prérogative régalienne ?

Rien ne peut expliquer cette coopération si elle est avérée. Que la gendarmerie coopère avec la police dans le cadre de l'exécution d'une décision de justice est une chose à souhaiter. Mais qu'une institution de l'Etat coopère avec des groupes qui n'ont aucune existence légale, est fortement à proscrire. Aucune explication ne pourra, à l'heure actuelle, nous convaincre de la pertinence de cette collaboration. D'ailleurs, lors de la rentrée judiciaire, nous avons été heureux d'entendre les représentants de notre police et de notre gendarmerie dire que cette collaboration n'est pas autorisée. Le phénomène des gros bras est purement et simplement à proscrire. Comment le faire doit rester le sujet à débattre et non comment faire collaborer la police ou la gendarmerie avec cette organisation dangereuse. Je ne voudrais pas trop m'attarder sur cette question. Je vous renvoie juste à la définition du groupe de mots « gros bras » pour vous faire une opinion sur le bien ou le mal

fondé d'une collaboration des forces régaliennes avec ce groupe.

Malgré la pléthore de dossiers criminels, nous remarquons que les assises des Cours d'appel du Togo deviennent irrégulières, à quoi cela est dû ?

Vous avez raison quand vous dites que malgré la pléthore de dossiers criminels, les audiences d'assises deviennent irrégulières. Nous sommes les premiers à le remarquer et à le regretter. Il faut savoir que les audiences d'assises coûtent à l'Etat énormément d'argent. Il faut payer les jurés, les avocats commis d'office, les huissiers audienciers, les interprètes, les témoins, assurer la collation des magistrats étant donné que des audiences peuvent durer toute une journée, photocopier tous les dossiers en autant de copies que d'acteurs intervenants pour ne mentionner que ces dépenses. Or, avec les difficultés financières actuelles et la croissance des besoins dans tous les secteurs, les crédits dédiés à l'organisation des assises a subi, comme toutes les lignes budgétaires, une réduction. Il devient difficile d'organiser deux sessions par an comme cela est prévu par les textes. Certaines fois, tout le crédit est insuffisant pour organiser une seule session. La bonne nouvelle que je peux vous annoncer est que cette année, un effort spécial est fait par nos gouvernants pour doter la cour d'appel de Lomé d'un crédit suffisant. Nous ferons alors une sorte de rattrapage avec quatre sessions d'assises d'un mois chacune : la première en février 2016, la deuxième en avril, la troisième en mai et la quatrième en octobre. Nous comptons faire passer au moins 120 dossiers.

Magistrats et vie publique, M. le procureur général, un magistrat, peut-il intervenir à visage découvert sur les réseaux sociaux, surtout sur des sujets brûlants de l'actualité nationale ?

La réponse doit être nuancée. Si le magistrat intervient pour éclairer les citoyens sur une pratique contraire à la norme juridique que pourtant les populations ignorent, je crois qu'il fait œuvre utile et qu'il ne doit pas être blâmé. Mais s'il s'agit des positions sur la vie politique, je crois qu'il se rend coupable d'une faute disciplinaire. Le devoir de réserve du magistrat lui fait obligation de se garder de prendre des positions publiques qui peuvent influencer sur la perception que les citoyens peuvent avoir de lui. Cette réponse ne vaut pas seulement en ce qui concerne les réseaux sociaux mais aussi pour tout moyen de communication.

Quelle appréciation faites-vous du travail effectué par les juges d'instruction et les procureurs ?

J'ai une appréciation mitigée. Si vous avez suivi le bilan que nous avons présenté dans nos réquisitions, vous constaterez que

certaines parquets et cabinets d'instruction ont fait un travail remarquable mais que d'autres par contre doivent redoubler d'efforts. Le travail que nous faisons en tant que juge, doit être connu de nos concitoyens qui sont seuls habilités à nous donner quitus. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes efforcés à donner de façon détaillée les statistiques pour chaque juridiction relevant du ressort de notre cour d'appel. De façon générale, je peux dire que des progrès ont été faits par rapport à l'année judiciaire 2013-2014. Je souhaite que les collègues s'y mettent davantage pour que nous puissions réduire le nombre des détenus préventifs qui tourne autour de 70% des détenus.

Je voudrais relever que le fait qu'il y ait un grand nombre de détenus préventifs au niveau de l'instruction ne signifie pas que les cabinets d'instruction ne font pas leur travail. Cette situation peut se justifier par la nécessité du respect des délais de procédure ; l'exercice des voies de recours par les inculpés faisant retarder la progression normale des dossiers et par le nombre important de dossiers par cabinet. Vous conviendrez avec moi qu'un cabinet qui gère 600 dossiers dans lesquels il faut poser plusieurs actes, ne peut pas donner un résultat satisfaisant en termes de célérité. Il faut donc multiplier le nombre de cabinets surtout à Lomé. On peut aussi envisager de créer chaque dossier en double pour ne pas arrêter le cours de l'instruction lorsqu'une voie de recours est exercée et qui ne porte pas sur la compétence du juge d'instruction ou sur une question de droit dont la réponse peut faire arrêter les poursuites.

Que retenir en résumé de vos réquisitions formulées lors de la rentrée judiciaire ?

Il faut retenir quatre points : D'abord, nous demandons à nos collègues de s'auto discipliner en revoyant leur comportement et leur façon de travailler ;

Ensuite, nous demandons à tous les magistrats intervenant dans la chaîne pénale d'observer une tolérance zéro en ce qui concerne le fléau du moment, c'est-à-dire les vols avec usages d'armes, ainsi que les assassinats en vue de perpétrer ces vols ;

Par ailleurs, nous proposons qu'au lieu qu'on parle tout le temps des magistrats corrompus, que l'on change la façon de percevoir les acteurs de la justice en faisant l'apologie des bons magistrats.

Enfin, nous avons souhaité la création d'un cadre de concertation entre tous les acteurs de la justice pour régler les petits différends relatifs au domaine de compétence de chaque corporation et éventuellement, là où la loi le permet, de combler les vides juridiques qui freinent la bonne administration de notre justice.

Tout va bien, le Congrès statutaire tient le 20 janvier 2016

■ Les émissaires de la CAF et de la FIFA débarquent à Lomé ce lundi à 11 heures

■ La guerre du délai statutaire n'aura pas lieu

Le 04 décembre 2015, le Comité Exécutif de la FIFA, en accord avec le gouvernement togolais, a décidé de mettre en place un nouveau comité de normalisation de la FTF (CN2) avec comme missions essentielles l'adoption de nouveaux textes et l'organisation des élections. Ce comité, présidé par Horacio FREITAS s'attèle, contre vents et marées, au respect de son chronogramme, lequel prévoit un congrès le 20 janvier, censé réunir les acteurs pour l'adoption des nouveaux statuts de la FTF calqués sur le modèle standard de la FIFA. Une première mouture des textes, envoyée à la FIFA a été renvoyée au CN2 avec quelque deux observations. Le jeudi dernier, le comité a envoyé de nouveaux textes qui, d'après nos informations, ont recueilli l'approbation de la FIFA. Selon un chargé de mission de la FIFA, les nouveaux textes envoyés sont « plus acceptables », étant maintenant dépouillés des « dispositions favorisant l'ingérence de l'Etat ».

L'approbation de la FIFA aurait déjà été signifiée au CN2 qui, du coup, maintient au mercredi 20 janvier prochain la tenue du congrès extraordinaire statutaire. Le budget de l'organisation est estimé à une

vingtaine de millions, selon des indiscrétions. La FIFA, qui a suspendu son soutien financier à la FTF faute aux crimes économiques du système Améyi, a décidé pour la cause, après un lobbying rondement mené du CN2, d'accompagner financièrement le processus. Une preuve évidente du soutien de la FIFA au CN2 pour une mission commando réussie. Déjà ce lundi débarquent à Lomé Me Prosper Abéga, président de la commission du jury de la Confédération africaine de Football et Constant Omary, émissaire de la FIFA. Ils seront respectivement accueillis à l'aéroport international Gnassingbé Eyadema à 11h et 19h 30. Les nouveaux textes sont mis à la disposition des clubs depuis le samedi dernier, les retardataires rentreront en possession de ce document au plus tard ce lundi. Une somme d'indices qui confortent la tenue effective de ce congrès tant attendu.

La guerre du délai statutaire n'aura pas lieu. Tous les clubs avaient eu la première mouture du texte envoyée à la FIFA, celle amendée par celle-ci. D'après nos informations, jusqu'au 5 janvier, date butoir de la transmission des observations, seulement quatre clubs se sont manifestés, ce qui

sous-entend que la majorité était favorable.

Une sortie de crise dans laquelle le foot togolais est enlisé depuis des mois, voire des années s'impose. Il urge que les acteurs rangent dans les placards leurs égos diaboliques et leur orgueil à tout détruire. Tous ceux qui tenteront un fois encore de ramer à contre-courant la dynamique impulsée par le CN2 devraient être considérés comme les vrais fossoyeurs du foot national et traités comme tels.

RAPPEL DU CHRONOGRAMME DES ACTIVITES DU CN2

Dès sa prise de fonction, le Comité a approuvé le chronogramme général de ses activités en accord avec la FIFA. Ce chronogramme comporte deux volets majeurs notamment le Congrès extraordinaire statutaire et le Congrès électif.

14 décembre 2015: Convocation écrite du Congrès

21 décembre 2015: Convocation formelle du Congrès extraordinaire statutaire avec l'envoi des textes, notamment les Statuts, le Règlement du Congrès, le Code électoral, le Code d'éthique, le Règlement financier et la



Horatio Freitas, président du CN2

Convocation Etat/FTF ainsi que l'ordre du jour détaillé dudit Congrès.

05 janvier 2016: Date limite d'envoi des amendements motivés
06 janvier 2016: Date limite d'envoi des noms des délégués votants et suppléants.

20 janvier 2016: Congrès extraordinaire statutaire

13 février 2016: congrès électif
CHRONOGRAMME DES ELECTIONS

18 décembre 2015: convocation

24 janvier 2016: Fin de dépôt des candidatures (21 jours avant le Congrès)

Article 39.5- Seuls les membres affiliés à la FTF et en activité sont habilités à proposer des candidats pour le poste de Président et ceux des autres postes du Comité Exécutif.

Ils doivent spécifier par écrit au Secrétaire Général le nom des candidats à la Présidence de la FTF au moins 21 jours avant la date du Congrès.

26 janvier 2016: Publication de la liste provisoire des candidatures retenues

27-28 janvier 2016: Dépôt des recours

29-30 janvier 2016: Décision de la Commission de recours en matière électorale (Mission confiée au Comité de Normalisation sur décision du Comité Exécutif de la FIFA du 04 janvier 2016)

31 janvier 2016: Publication des listes définitives (14 jours avant le Congrès)

Article 39.6- Le Secrétaire Général informe les membres par courrier et par voie de presse des noms des candidats retenus au moins 14 jours avant la date du Congrès.

13 Février 2016: Congrès électif

FTF : Bataille pour la présidence

La Fédération Togolaise de Football (FTF) sera en congrès électif le 13 février prochain, conformément au chronogramme établi par le nouveau Comité de normalisation présidé par le ministre Horatio Freitas. Dans les coulisses, les candidatures se dessinent, et le jeu des alliances se joue déjà.

Il est bien loin de résoudre la crise. Mais c'est le passage obligé pour redonner une nouvelle chance au football togolais, en lambeaux. Le prochain congrès électif de la FTF s'annonce âpre. Dans les milieux du football, non seulement des noms circulent, mais surtout les mêmes.

De potentiels candidats

Tino Adjété, président de Tigres Noirs Zéphyr, un club togolais de deuxième division. L'homme, connu pour ses coups bas dans les anciens bureaux auxquels il a appartenu, se veut maintenant le « messie du football togolais », avec son projet relatif à l'éthique dans le foot qu'il distribue à tour de bras à quiconque l'approche au sujet du sport roi. La « girouette » comme se plaisent à l'appeler certains observateurs, pour le rôle trouble que cet homme d'affaires a joué dans l'histoire du football togolais, affirme être l'homme de la situation, et n'hésite pas à confier à certains visiteurs du soir qu'il sera le prochain président de la FTF. Sauf que le rêve de Tino Adjété vire au cauchemar avec la suspension du club de football dont il est le président. La suspension sera-t-elle levée par le nouveau Comité de normalisation pour permettre à tous de se présenter sur des chances égales? Réponse au

soir du 13 février 2016.

A part la candidature de Tino Adjété, celle d'un autre homme d'affaires dont le passage à la FTF est l'une des expériences les plus tristes du football togolais fait débat. Gabriel Kouma Mawulawoé Ameyi, président de Maranatha FC, le mythique club de Womé, penserait à faire une nouvelle fois acte de candidature. Accablé par de nombreux scandales financiers, en dépit de sa gestion catastrophique de la FTF, avec la mise sous tutelle financière de l'institution par la FIFA, le magnat de Womé (s'il l'est encore), envisage un retour en force. « Il garde les secrets de la victoire. C'est quelqu'un qui maîtrise l'électorat à sa manière. Allez-y comprendre quelque chose », analyse un observateur du football togolais qui n'a pas voulu que son nom soit cité. « S'il décide de se positionner pour briguer à nouveau la présidence de la FTF, ce sera une provocation du public sportif », ajoute notre source.

Jeannot Adjodo, juriste, amoureux du sport roi, s'apprête aussi pour les joutes électorales du 13 février prochain. Candidat officiellement déclaré pour la succession de Gabriel Améyi avant que les choses aient pris une autre tournure, la candidature du juge est considéré comme « un poids plume » dans la grande balance du football togolais. Ancien colistier de Gabriel Ameyi, il veut désormais tenter sa chance sur ce chemin dont les coups bas et les alliances contre-nature sont tout sauf une surprise. Jeannot Adjodo avait déjà annoncé vouloir faire route ensemble avec un certain Hervé

Alakisséto Piza, ex-numéro 2 du bureau déchu de Gabriel Améyi. Ce qui étonne, pour quelqu'un qui, selon toute vraisemblance, « veut faire du neuf avec du vieux ».

C'est le nouveau visage dont on parle plus souvent ces temps-ci au sein de l'opinion. Wona Germain, homme d'affaires, ancien président d'Agaza FC de Lomé, PDG de l'agence Airways Voyages, se fait discret, mais rassurant. Selon des indiscrétions, il ferait équipe avec Eric Gagou, le président d'Anges FC de Notsé, membre influent du G36 qui a contribué à la déstabilisation du Comité de normalisation dirigé

par Antoine Folly. Derrière la liste de Wona Germain, se murmure le nom d'un puissant : Gal Abalo Kadhanga, chef d'Etat-major général des Forces Armées Togolaises (FAT), président du Dynamic Togolais (DYTO FC de Lomé). Wona Germain est le parrain du gala de football de réconciliation organisé récemment par les FAT, au lendemain des échauffourées ayant sanctionné la finale du championnat militaire et paramilitaire de football. Sa candidature revient avec insistance sur les lèvres, et certains le donnent déjà favori de la compétition du 13 février.

Boukpessi Essoyaba, président

de l'AS Togo-Port, Dobou Gerson, instructeur CAF, Ouattara, président de Sara Sport de Bafilo, Amouzou-Tetteh, le patron de l'Association Sportive de la Forêt Sacrée (ASFOSA), seraient également candidats à la présidence de la FTF. Sans oublier un certain Rock Gnassingbé dont une association plaide, curieusement, pour le retour à la Fédération.

En attendant la confirmation officielle, les hostilités sont ouvertes. La date limite du dépôt des candidatures est fixée au 24 janvier prochain.

Source: gapola.info

EVENEMENT INEDIT

"L'homme le plus fort du Togo" sera connu le 23 mars 2016

Un événement inédit va se dérouler le 23 mars 2016 à Lomé, ce serait une compétition au cours de laquelle sera désigné "l'homme le plus fort du Togo". L'information a été portée à la presse le vendredi dernier à Lomé par le président de la Confédération africaine de boxe (CAB), Bayor Kélani.

La compétition est organisée par EDOA-TG. Pour son président Emile Kamassa, « il ne s'agit ni d'haltérophilie, ni de culturisme ». « Les athlètes sélectionnés doivent faire preuve d'endurance, de résistance, de vitesse et de technique pour remporter la première place qui confère le titre de « Strong man »,

a-t-il expliqué.

Les athlètes devraient être capables de ramasser 10 bidons de 50 litres pleins de sable sur une distance de 50 mètres pendant une durée de 15 minutes. Autre épreuve, le soulever de pneus ou de deux valises de 100 kg chacune sur une distance de 50 mètres et durant 15 minutes. La compétition sera aussi marquée entre autres par le tir d'une voiture à partir d'une corde, le bras de fer.

Les organisateurs veulent tirer sur la fibre du renforcement de la cohésion sociale pour faire de ce jeu de société l'autre outil de réconciliation des peuples. »

L'autre aspect innovateur et social de cette compétition est notre ambition de pouvoir faire participer les corps habillés à la compétition. En effet, dans le souci d'accompagner le gouvernement dans sa politique de réconciliation et de renforcement des liens de confiance entre les civils et les corps habillés, notre souhait est de voir participer les garants de la paix et de la sécurité de notre pays à ce jeu de société », a précisé M. Kamassa.

Comme dit, cette compétition est ouverte à tous les athlètes, il suffit de peser entre 80 et 90 kg.

Africa IT Land

Translate your dream into being

INFORMATIQUE - TELECOMMUNICATION - INFOGRAPHIE - MULTIMEDIA - FORMATION - VENTE



- 01 INFORMATIQUE
- 02 TELECOMMUNICATION
- 03 INFOGRAPHIE
- 04 MULTIMEDIA
- 05 FORMATION
- 06 VENTE

Site web + Hébergement + Nom de domaine
Développement de logiciel

Câblage réseaux informatiques
Téléphonie sur IP (VoIP)
Vidéosurveillance
Installation Wifi



Conception et impression: Bâche, Autocollant,
Kakémono, carte graphique, Prospectus,
calendrier, Faire-part, logo...

Reportage et traitement d'image



Informatique
Infographie



Avedji Leo 2000 à 50m de la pharmacie des orchidées

Tel: 22 44 21 07 / 92 85 54 85 / 98 20 36 22 | Email: africa228itland@gmail.com

www.africa-itland.com